

Sécurité des chantiers routiers : Routes de France et l'OPPBTP publient une nouvelle recommandation professionnelle sur la mise en œuvre d'enrobés à la main

Toujours mobilisés pour améliorer la santé et la sécurité des professionnels des travaux publics, Routes de France et l'OPPBTP publient une nouvelle recommandation professionnelle dédiée à la mise en œuvre d'enrobés à la main. Cette initiative fait suite à plusieurs accidents du travail graves, voire mortels, survenus ces dernières années lors d'opérations de déversement d'enrobés. Ces événements ont mis en évidence des risques majeurs, notamment liés à l'ouverture inopinée des portes arrière des bennes et au danger d'ensevelissement et de brûlures. Face à ces constats, la profession se mobilise pour faire évoluer les pratiques et renforcer les exigences de sécurité sur les chantiers.

Des mesures concrètes pour prévenir les risques

La recommandation rappelle plusieurs principes essentiels :

- ✓ Interdiction d'utiliser des camions semi-remorques avec bennes levantes pour ce type d'opérations ;
- ✓ Obligation d'équiper les matériels d'un système de verrouillage du cadre en au moins deux points indépendants du décrochage automatique pour une utilisation en mode « trappes » ;
- ✓ Vérification systématique du bon verrouillage des portes arrière avant toute opération de levage ou de manipulation.

Elle précise également les bonnes pratiques à adopter pour éviter les risques d'ensevelissement :

- ✓ Lors du levage : une montée progressive de la benne, sans à-coups, et sans présence humaine dans la zone de danger située à l'arrière du camion ;
- ✓ Une fois la benne levée : une manœuvre de la trappe charbonnière réalisée de manière déportée, depuis le côté du camion ;
- ✓ Le maintien de l'ensemble des personnels hors de la zone arrière à risque.

Une mobilisation collective de la profession

Comme le souligne **Thiébault Clément**, directeur technique à l'OPPBTP :

« Très utilisés sur les chantiers de Travaux Publics, les camions bennes ont fait l'objet, dès 2019, d'une première avancée importante en prévention avec l'avis de la DGT visant à supprimer la circulation ridelle ouverte. En 2026, la profession franchit une nouvelle étape en s'emparant collectivement du risque d'ouverture inopinée des portes arrière. À travers cette recommandation professionnelle, elle affirme sa volonté de tirer les enseignements des accidents graves, de sécuriser les situations de travail et de faire évoluer concrètement les pratiques. »

Au-delà des obligations, cette recommandation s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration continue, encourageant également le recours à des solutions techniques alternatives, telles que les camions-grues équipés de bennes preneuses, les bennes éjectrices ou les systèmes automatisés de distribution d'enrobés.

« La sécurité des collaborateurs sur un chantier de travaux routiers est une priorité pour notre Profession. Cette recommandation qui interdit notamment l'usage des camions semi-remorques avec bennes levantes réaffirme notre souhait d'écartier tout risque d'accident mortel dans notre secteur ».

Matthieu ROIG - Directeur prévention et environnement Colas France & Océan Indien

Pour aller plus loin

[La recommandation professionnelle « Mise en œuvre d'enrobés à la main » est disponible en téléchargement.](#)

Les professionnels peuvent également consulter le [Catalogue des solutions techniques – Usages en sécurité des camions bennes et grues dans les Travaux Publics](#) pour identifier des équipements et organisations de travail plus sûrs.

A propos de Routes de France

Routes de France est l'organisation professionnelle représentative des professionnels de l'industrie routière. Elle réunit près de 90 000 salariés qui réalisent les travaux liés aux infrastructures de mobilité et à leurs aménagements, sur tous les points du territoire, ce qui représente, en 2024, un chiffre d'affaires annuel de 16,5 milliards d'euros.

Retrouvez Routes de France sur www.routesdefrance.com / Contact mail : routesdefrance@routesdefrance.com

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantit le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentiel et distanciel :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentiel et distanciel.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.



SERVICE DE PRESSE

Rumeur publique • 06 15 09 17 41
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Marine Broustal • m.broustal@clccom.com

OPPBTP

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
Solange.delpech@oppbtp.fr
Pauline Lardy • 01 46 09 26 54
Pauline.lardy@oppbtp.fr